

n° 29  
avril 2017



▶ À LA UNE

À LA UNE ▶ 1-5

ACTUALITÉS ▶ 6-7

AGENDA ▶ 8-9

À LIRE/À VOIR ▶ 10-11



## Synergies renforcées contre le détournement des précurseurs chimiques de drogues

Utilisés pour la plupart de manière licite et légitime dans l'industrie, les précurseurs chimiques de drogues font l'objet d'une surveillance active pour éviter leur détournement à d'autres fins. C'est le rôle de la Mission nationale de contrôle des précurseurs chimiques (MNCPC) qui, sous l'égide de la DGE, a récemment renforcé sa coopération avec les entreprises.

### ▶ EN CHIFFRES

**1100**

entreprises environ sont en relation permanente avec la MNCPC dans le cadre de la lutte contre le détournement des précurseurs chimiques de drogues.

**39**

déclarations de soupçon ont été transmises en 2016 à la MNCPC, contre 16 en 2015. Cette augmentation résulte en particulier de l'élargissement du code national de conduite et de la charte d'engagement mutuels.

**2000**

autorisations d'exportation de produits sont délivrées annuellement par la MNCPC (contre 500 auparavant) depuis la création de la catégorie 4 de précurseurs (médicaments contenant de l'éphédrine ou de la pseudoéphédrine) en 2014.

La DGE et Vous est une publication de la Direction générale des entreprises

ISSN 2431-1529

Directrice de la publication :

Sophie Morin

Contact :

Charlotte Pistre

Conception, rédaction et

réalisation :

agence Pastelle

Crédits photographiques :

Leigh Prather



**Hervé Mathevet**

Responsable de la  
Mission nationale  
de contrôle des  
précurseurs  
chimiques

✉ [herve.mathevet@finances.gouv.fr](mailto:herve.mathevet@finances.gouv.fr)

## « Nous visons un juste équilibre entre l'exercice efficace du contrôle et la simplification de l'activité des entreprises dans le cadre de la production et du commerce légitimes des produits concernés. »

L'appellation « précurseurs chimiques de drogues » désigne tous les produits qui peuvent, soit entrer directement dans la composition de drogues illicites, soit participer d'une manière ou d'une autre à leur fabrication (par exemple certains solvants, ou des substances qui, après transformation, donnent des drogues). Ce sont d'abord 26 produits définis par la réglementation européenne et leurs dérivés, classés en quatre catégories. Leur production et leur commerce sont soumis à une stricte réglementation, avec, selon la catégorie, différents niveaux d'agrément, d'enregistrement ou d'autorisation. Il existe, en outre, diverses substances non désignées dans ce cadre mais néanmoins inscrites sur une liste évolutive de "surveillance spéciale", surveillance exercée conjointement par la MNCPC et les opérateurs économiques. Ces produits non classifiés peuvent être notamment utilisés par les fabricants de drogues, comme le démontre leur découverte dans des laboratoires clandestins démantelés. *In fine*, beaucoup de produits chimiques sont donc potentiellement concernés, ce qui conduit aujourd'hui à une surveillance élargie afin de prévenir, en amont, le développement de nouvelles drogues de synthèse (NPS).

### Une mission de contrôle et de coordination

Créée en 1993, la Mission nationale de contrôle des précurseurs chimiques (MNCPC) est l'autorité compétente en France pour piloter et coordonner la mise en œuvre des politiques de surveillance des substances. Elle exerce ses missions conformément au cadre juridique fixé par l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) et par l'Union européenne. Sa mission principale consiste à assurer le contrôle de la production et des échanges commerciaux des produits susceptibles d'être détournés pour alimenter les réseaux de fabrication illicite de drogues. La MNCPC est rattachée à la DGE afin d'associer étroitement les industriels et les négociants du secteur de la chimie à la détection des risques de détournement. De plus, la MNCPC a mis en place depuis décembre 2014 un réseau interministériel sur les précurseurs qui réunit, une fois par trimestre, l'ensemble des services impliqués dans la lutte contre le détournement des précurseurs : police, douane, justice, affaires étrangères, laboratoires du ministère de l'Économie et des Finances...

### Une approche équilibrée

Le but de la MNCPC est de mettre en place des *process* efficaces et partagés de lutte contre le détournement, tout en faisant en sorte que la production et le commerce licites des substances ou des équipements concernés demeurent fluides. Cette approche équilibrée est une spécificité française qui inspire d'autres pays. Son but est d'aider les entreprises à se préserver de tout détournement illicite, tout en veillant à ne pas entraver leur activité par une surcharge de procédures réglementaires. Cette coopération étroite avec les acteurs économiques est d'autant plus importante que ceux-ci sont en première ligne pour détecter d'éventuelles opérations suspectes et alerter la MNCPC en lui transmettant des déclarations de soupçon. Les termes de ce partenariat public/privé sont définis par un code national de conduite développé et signé entre la MNCPC et sept organisations professionnelles représentatives des secteurs économiques concernés\*. Ce document est complété par une charte d'engagement des sociétés et établissements industriels à mettre en œuvre et à intégrer le code national de conduite dans leurs systèmes de gestion interne.



## Un code de conduite élargi et des engagements mutuels

L'utilisation croissante de nouvelles substances a conduit à l'élaboration et à la signature, le 8 février 2016, d'un nouveau code national de conduite élargi à l'ensemble des substances. Dans ce nouveau code et dans la charte qui l'accompagne, les opérateurs s'engagent à fournir, dès les premiers signaux, des informations sur l'utilisation inhabituelle de nouveaux produits ou équipements. La MNCPC s'engage pour sa part à accompagner et à conseiller les opérateurs économiques - diffusion d'informations et de messages d'alertes, conseils individualisés, etc. - tout en assurant à leur égard une recherche permanente de simplification. Elle a ainsi lancé en 2016 un grand chantier visant à dématérialiser, d'ici juin 2017, la transmission des demandes d'autorisation d'exportation. Elle a engagé dans le même esprit une étude visant à la mise en place de diverses simplifications pour les opérateurs économiques ayant signé la charte d'engagement.

### Pour en savoir plus :

- Sur la MNCPC et les précurseurs chimiques de drogues :  
<http://www.entreprises.gouv.fr>
- Sur la sensibilisation des opérateurs économiques :  
<http://www.entreprises.gouv.fr>
- Sur le code national de conduite et la charte d'engagement :  
<http://www.entreprises.gouv.fr>

### ▶ ESSENTIEL À RETENIR

- **La MNCPC exerce son action de contrôle en partenariat étroit avec les opérateurs économiques, compte tenu du rôle primordial de ces derniers dans la lutte contre le détournement des précurseurs.**
- **Ce partenariat a été renforcé avec la signature, le 8 février 2016, d'un nouveau code national de conduite qui formalise les engagements réciproques des opérateurs économiques et de la MNCPC pour une surveillance élargie à tous les produits chimiques.**
- **L'efficacité du modèle français de partenariat entre la MNCPC et les opérateurs économiques est promue par l'Union européenne.**

\* Union des industries chimiques (UIC), Union française du commerce chimique (UFCC), Syndicat national des fabricants de produits aromatiques (Prodarom), Syndicat national des industries aromatiques alimentaires (SNIAA), Association française de l'industrie pharmaceutique pour une automédication responsable (Afipa), Syndicat de l'industrie du médicament et réactif vétérinaires (SIMV), Les entreprises du médicament (LEEM).



**Pascal Perrochon**

*responsable  
Affaires  
internationales,  
Union des  
industries  
chimiques (UIC)*

## « Le partenariat avec la MNCPC est un modèle à suivre. »

**L'Union des industries chimiques représente et défend les intérêts de quelque 900 industriels dont plus de 90 % de PME/ETI, essentiellement des producteurs qui fournissent d'autres secteurs industriels en France ou à l'international. Au niveau de la production, l'industrie chimique française, dans son ensemble, se situe au 7<sup>e</sup> rang mondial et au 2<sup>e</sup> rang européen. Elle emploie environ 221 000 salariés directs et a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 71,2 milliards d'euros, dont les trois quarts à l'export.**

### Quel est, pour l'UIC, l'intérêt du partenariat avec la MNCPC ?

C'est pour moi un exemple de ce qu'il faut faire. Nous travaillons dans la confiance, avec une bonne compréhension mutuelle de nos intérêts réciproques. Nous assurons la diffusion de l'information auprès des entreprises et la MNCPC est à notre écoute sur les questions de réglementation. Nous avons par exemple participé à la réécriture du code national de conduite signé début 2016. Autre exemple : la MNCPC a développé conjointement avec nous la téléprocédure de "Surveillance du Commerce et des Opérations sur les Précurseurs pour les Entreprises (TELESCOPE)", qui permet notamment aux opérateurs de remplir en ligne leurs obligations déclaratives annuelles. Cette approche partenariale, très forte en France grâce à l'interlocuteur unique qu'est la MNCPC, est importante pour nous et reconnue par les entreprises en termes de simplification.

### Qu'en est-il de votre rôle d'intermédiaire entre la MNCPC et les opérateurs économiques ?

Nous contribuons à la sensibilisation de nos adhérents en organisant avec la MNCPC des colloques dans nos locaux, des journées de formation... Nous assurons aussi, à travers notre réseau régional et sectoriel, une communication permanente et une diffusion des alertes émanant de la MNCPC. En sens inverse, nous centralisons et faisons remonter auprès de la MNCPC les retours d'information et les positions des industriels. Ces sujets sont notamment évoqués lors des réunions organisées trimestriellement par la MNCPC avec les différentes organisations professionnelles concernées.

### Vous participez aussi à la promotion de ce modèle français de coopération...

Oui, j'accompagne la MNCPC dans des colloques ou des réunions européennes ou internationales pour mettre en avant notre fonctionnement. C'est le cas par exemple dans le cadre d'un groupe de travail commun sur le sujet entre l'Union européenne et la Chine, afin de montrer aux Chinois ce que nous faisons en France en termes de partenariat public/privé. Cela suscite beaucoup d'intérêt : notre code national de conduite est regardé de près par les autorités et les fédérations industrielles chinoises. C'est aussi dans l'intérêt de nos groupes industriels implantés un peu partout dans le monde de voir se développer ailleurs ce type de partenariat public/privé.



**Éric Angelini**

*responsable  
Affaires  
réglementaires  
et sécurité des  
produits, société  
MANE*

« C'est rassurant d'avoir à nos côtés la MNCPC, qui sait parler notre langue, et nous permet de rester sereins vis-à-vis des risques et de la réglementation. »

**Le groupe MANE est implanté à Bar-sur-Loup (Alpes-Maritimes) depuis bientôt un siècle et demi. Cette entreprise familiale est aujourd'hui le premier groupe français de création et de production de parfums et d'arômes alimentaires. Elle réalise plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires et emploie plus de 5 000 salariés dans 38 pays, dont 1 500 en France.**

### Quels sont les principes et procédures mis en place au sein de votre société en matière de lutte contre le détournement des précurseurs chimiques ?

Nous faisons un métier de pesée et de formulation, qui impose une grande rigueur dans la gestion des stocks et une forte traçabilité des produits. Certains sont très coûteux et nous savons les surveiller de près. Cette culture nous facilite évidemment la tâche en ce qui concerne la lutte contre le détournement des précurseurs chimiques. Il n'y en a d'ailleurs que quatre ou cinq sur les 3 ou 4 000 produits que nous utilisons au quotidien. Pour autant, nous prenons en compte les exigences particulières concernant ces produits en renforçant nos dispositifs, en mettant en place des zones de sécurité particulières, de la vidéosurveillance, etc.

### Quelles évolutions le nouveau code national de conduite a-t-il entraînées pour vous ?

Le plus gros changement, c'est une demande de vigilance accrue sur des substances qui ne sont pas listées officiellement. Ce nouveau code a finalement généré assez peu d'évolution chez nous dans la mesure où il s'est appuyé sur les bonnes pratiques d'entreprises dont MANE fait partie. J'ai participé à sa réécriture en tant que président du Syndicat des industries aromatiques alimentaires (SNIAA). En fait, il renforce une chaîne de solidarité chez les opérateurs. Et la signature de la charte d'engagement présente un aspect motivant dans le cadre de notre démarche RSE.

### Quels sont la nature et l'intérêt du partenariat entre MANE et la MNCPC ?

Nous en sommes très satisfaits. Nous n'avons pas l'impression d'être surveillés, au sens péjoratif du terme, mais véritablement accompagnés. C'est rassurant d'être en confiance avec un organisme d'État qui sait parler notre langue, nous écoute, sait se mettre à notre portée et peut nous aider à anticiper d'éventuels risques ou difficultés. Et de notre côté, nous facilitons l'accès de l'équipe de la MNCPC à des informations qui peuvent être importantes pour la conduite de ses missions et pour l'intérêt général.



## Consultation publique en ligne sur quatre projets de décrets

Le Secrétariat d'État chargé de l'Industrie, du Numérique et de l'Innovation lance une consultation publique en ligne relative à quatre projets de décrets portant application de la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique. Il s'agit des projets de décrets : relatif au service de recommandé électronique ; fixant le cahier des charges du moyen d'identification électronique présumé fiable ; relatif aux modalités de mise en œuvre du service de coffre-fort numérique et de sa certification par l'État ; relatif aux conditions de récupération des documents et données stockés par un service de coffre-fort numérique. Les contributions sont à adresser à [cfn.dge@finances.gouv.fr](mailto:cfn.dge@finances.gouv.fr) jusqu'au 28 avril 2017.

<http://www.entreprises.gouv.fr>



## Le CNI présente ses recommandations

Le Conseil national de l'industrie (CNI) s'est réuni en séance plénière le 17 mars 2017. Le vice-président Frédéric Saint-Geours et les membres du CNI ont présenté au Premier ministre Bernard Cazeneuve dix recommandations pour réussir la nouvelle révolution industrielle et quatre recommandations relatives à la formation tout au long de la vie.

<http://www.entreprises.gouv.fr>



## Journée de l'Intelligence Artificielle

Le 21 mars 2017 à la Cité des Sciences et de l'Industrie s'est tenu l'événement de clôture des travaux de France IA, « la stratégie française en intelligence artificielle ». Le secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le secrétaire d'État chargé de l'Industrie, du Numérique et de l'Innovation y ont présenté les principales recommandations et la feuille de route de la stratégie #France IA.

<http://www.economie.gouv.fr>



## France Expérimentation, les projets lauréats

Entre juillet et décembre 2016, l'appel à projets France Expérimentation a recueilli 85 dossiers de candidature. À l'issue de la première phase d'examen des dossiers, 31 projets ont été déclarés éligibles parmi lesquels 6 expérimentations réglementaires seront prochainement mises en œuvre. Elles permettront le développement sur tout ou partie du territoire français de projets innovants dont la mise en œuvre était freinée ou entravée par des dispositions réglementaires. Le dispositif France Expérimentation est pérennisé. Un nouvel appel à projets aura lieu au second semestre 2017, et une nouvelle promotion de France Expérimentation sera annoncée d'ici la fin de l'année.

<http://www.entreprises.gouv.fr>



## Lancement du Prix européen de la promotion de l'esprit d'entreprise

Aux côtés de la Commission européenne, le 23 février 2017, l'Agence France Entrepreneur (AFE) et la DGE ont lancé, en France, l'édition 2017 du Prix européen de la promotion de l'esprit d'entreprise, un concours visant à récompenser les initiatives les plus créatives et réussies des organisations publiques ou des partenariats public-privé en faveur de l'entrepreneuriat et des petites entreprises. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 2 juin 2017. En juin 2017, les lauréats nationaux seront sélectionnés pour participer à la compétition au niveau européen. Les prix seront ensuite remis par la Commission européenne au cours de l'Assemblée des PME, en novembre 2017 à Tallinn, Estonie. Les informations pratiques et le dossier de candidature sont en ligne sur :

<https://www.afecreation.fr>



## Les lauréats du concours de drones de la DGE

La DGE a organisé le 7 mars 2017 au Bourget un deuxième concours dédié à la robotique d'intervention extérieure. Les 4 lauréats sont : Eznov pour le Prix de l'innovation destiné à récompenser un nouveau produit ; Effidence, pour le Prix de l'Intégration, destiné à récompenser un scénario innovant utilisant des produits et technologies existants sur le marché ; Donecle remporte le Prix spécial du jury et BA Systèmes le Prix Vidéo. Découvrir les produits lauréats :

<http://www.entreprises.gouv.fr>



## Pôles d'innovation pour l'artisanat : signature des premiers contrats de labellisation avec l'État

En février et mars 2017, les premiers « Pôles d'innovation pour l'artisanat » ont signé avec l'État un contrat de labellisation fixant leurs objectifs stratégiques et feuilles de route jusqu'au 31 décembre 2020 : le CTMP (pâtisserie) le 16 février, le CERFAV (arts verriers) le 28 février, IRIS-ST (santé et sécurité au travail dans le BTP) le 24 février, l'ITEMM (métiers de la musique) le 20 mars. Zoom sur le Centre technique des métiers de la pâtisserie.

<http://www.entreprises.gouv.fr>



## Salon Mondial du Tourisme 2017 : valorisation de l'accessibilité touristique

La DGE était présente à l'édition 2017 du Salon Mondial du Tourisme le 16 mars 2017 au niveau du stand de l'Association Tourisme et Handicaps (ATH) avec laquelle elle travaille depuis 2003 à développer l'accessibilité touristique en France. À cette occasion, Martine Pinville, Secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire, en visite officielle au salon, s'est arrêtée au stand ATH afin de saluer et remercier les équipes pour leur investissement en faveur d'un tourisme accessible, notamment à travers le développement et la promotion des marques d'État Tourisme & Handicap et Destination Pour Tous.

<http://www.entreprises.gouv.fr>



## Les lauréats du concours « Imagine et imprime en 3D un objet écolo rigolo »

La remise des prix du concours "Imagine et imprime en 3D un objet écolo rigolo", organisé dans le cadre de la Semaine de l'Industrie, s'est déroulée le 24 mars 2017 au centre de conférences Pierre Mendès France du ministère de l'Économie et des Finances. Ce concours était destiné aux élèves, étudiants et apprentis de la classe de la 4<sup>e</sup> jusqu'au niveau Bac+5. Il s'agissait de concevoir et d'imprimer en 3D un prototype unique, innovant, original représentant un objet du quotidien écologique et respectueux de l'environnement. Retrouvez les résultats du concours en images :

<http://www.entreprises.gouv.fr>



## Les lauréats du prix Moovjee, jeunes créateurs d'entreprise

La 8<sup>e</sup> cérémonie de remise des Prix du Moovjee s'est déroulée le 29 mars 2017 au Trianon. Chaque année, ces prix récompensent de jeunes entrepreneurs porteurs de projet et auto-entrepreneurs âgés de 18 à 26 ans (30 ans pour les doctorants). Le palmarès 2017 a distingué 10 lauréats issus de toute la France et représentant une grande palette de secteurs d'activité. Le Grand Prix Moovjee a été remis à Alexis Ucko, co-fondateur de Percko, qui a développé, avec des chercheurs sur le système musculo-squelettique, un sous-vêtement intelligent qui redonne l'habitude de se tenir droit aux personnes souffrant de maux de dos.

<http://www.bpifrance.fr>



## Stratégie publique

France Stratégie a arrêté son programme de travail 2017 en 10 points, avec l'aval du Premier ministre le 27 mars : il prévoit le lancement de travaux nouveaux, notamment sur la transformation de l'économie du fait de la contrainte environnementale, sur la rénovation de l'action publique et sur l'attitude à adopter face à la défiance croissante à l'égard de l'expertise dans les démocraties. Trois préoccupations seront systématiquement prises en compte dans les travaux de France Stratégie : la priorité accordée à l'emploi dans l'ensemble des politiques publiques, les enjeux territoriaux (avec la prise en compte des spécificités de l'Outre-mer) et le contexte créé par le défi environnemental et la révolution numérique. La DGE y participe.

<http://www.strategie.gouv.fr>



**21 avril**

## Quelles sont les conditions à réunir pour l'émergence d'une filière de biocarburants ligno-cellulosiques en France ?

Ce séminaire a pour objectif d'identifier les conditions à réunir pour permettre le démarrage, en France, d'une activité de production de biocarburants à partir de ressources ligno-cellulosiques (qui ne sont pas en compétition avec l'alimentation humaine). Cette démarche s'appuie sur les résultats du groupe de travail sur les biocarburants, mis en place dans le cadre de la solution "Nouvelles Ressources" de la Nouvelle France Industrielle.

**Centre Pierre Mendès France, ministère de l'Économie et des Finances, Paris**

<http://www.entreprises.gouv.fr>



**25-26 avril**

## 4<sup>e</sup> Journées internationales du logiciel

Avec plus de 500 visiteurs attendus, ces journées permettent aux entreprises françaises de développer un solide réseau international pour le transfert de technologie et la coopération en recherche. Inscription jusqu'au 18 avril 2017.

**Vienne, Autriche**

<http://www.bpifrance.fr>



**25-27 avril**

## Plant Based Summit

Ce congrès-exposition européen des produits biosourcés rassemble plus de 75 entreprises exposantes et 700 professionnels de la bioéconomie venus du monde entier (Europe, États-Unis, Brésil, Japon...).

**Lille, Grand Palais**

<http://www.bpifrance.fr>



**28 avril**

## Colloque IMT « L'énergie en révolution numérique »

Ce colloque sera l'occasion pour les équipes de recherche des écoles de l'Institut Mines-Télécom et affiliées, travaillant à l'intersection de deux des grands domaines scientifiques de l'Institut, Numérique et Énergie, de présenter un état des lieux de leurs travaux et d'échanger avec leurs partenaires académiques, industriels et institutionnels. Il s'articulera d'une part autour du développement d'outils pour l'optimisation énergétique de procédés industriels et, d'autre part, autour de la gestion de la production et de la demande aux niveaux des territoires et des réseaux.

**Télécom ParisTech, Paris 13<sup>e</sup>**

<https://www.imt.fr>







15-17 Juin

### VivaTechnology

Pour sa seconde édition, VivaTechnology réunit plusieurs milliers de *start-ups*, dirigeants, investisseurs et leaders d'opinion du monde entier pour qu'ils investissent, collaborent et échangent leurs idées. 50 000 visiteurs sont attendus durant ces trois jours de rencontres structurées par quatre espaces : Hack, voué à la collaboration entre *start-ups* et grands groupes pour innover ensemble ; Discover, un espace où la scène internationale présente ses plus belles innovations ; Imagine, salles de conférences dédiées au futur du business et de la société ; Accelerate, espace consacré à la rencontre entre *start-ups* et investisseurs pour accélérer la croissance de l'entreprise.

**Paris Expo Porte de Versailles**

<https://vivatechnology.com>



19-25 juin

### Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace

Le Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace est organisé par le SIAE, filiale du Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS). La 52<sup>e</sup> édition du salon réunira l'ensemble des acteurs de l'industrie mondiale autour des dernières innovations technologiques. Le salon en chiffres : environ 2 300 exposants internationaux, 150 000 visiteurs professionnels, 130 aéronefs en présentation aérienne et en exposition.

**Parc des Expositions du Bourget**

<https://www.siae.fr>





## Découvrir les missions de la DGE en vidéo

Dans le cadre de la collection « Les directions à votre service » du ministère de l'Économie et des Finances, Pascal Faure, Directeur général des entreprises, présente en vidéo la DGE et ses missions.

<http://www.entreprises.gouv.fr>



## Guide méthodologique sur la procédure de dénomination en commune touristique et de classement en station classée de tourisme

La réforme territoriale modifie structurellement le paysage touristique et les implantations des offices de tourisme sur le territoire. La recomposition du paysage touristique engendre des montages juridiques complexes, des questionnements nouveaux et la recherche de solutions que la loi n'apporte pas directement. La DGE a rédigé ce guide méthodologique pour accompagner les services instructeurs et les acteurs locaux du tourisme intéressés par la problématique.

<http://www.entreprises.gouv.fr>



## "4 pages" sur les pôles de compétitivité - mars 2017

En 2014, les 71 pôles de compétitivité comptaient environ 8 500 entreprises membres, auxquelles s'ajoutaient près de 1 150 établissements publics de recherche ou de formation. Les entreprises membres des pôles sont en grande majorité des PME, dont beaucoup sont jeunes. Si le secteur industriel regroupe la majorité des effectifs salariés des établissements de PME et d'ETI membres des pôles, la part des secteurs du numérique et des activités scientifiques augmente.

<http://www.entreprises.gouv.fr>



## Enjeux et perspectives des producteurs pour tiers de principes actifs et de médicaments

Cette étude Pipame vise à établir un diagnostic de compétitivité des entreprises sur le territoire français engagées dans la production pour tiers de principes actifs et/ou de médicaments. Dans la mesure où les laboratoires pharmaceutiques externalisent de plus en plus la production de leurs médicaments pour se concentrer sur les étapes de R&D ou de commercialisation, ces modèles se développent rapidement depuis une quinzaine d'années.

<http://www.entreprises.gouv.fr>



## Retour en vidéo sur les Rendez-vous de l'artisanat

Les premiers "Rendez-vous de l'artisanat" se sont tenus le 27 février 2017, avec pour thème « Les métiers de l'artisanat, des métiers de passion, des métiers pour réussir ». De nombreux professionnels sont venus témoigner de la richesse des métiers de l'artisanat. Les échanges se sont articulés autour de trois séquences : Vocation artisan ou le moment du choix ; Artisan et chef d'entreprise ; L'artisan de plain-pied dans l'innovation. Voir la vidéo :

<http://www.entreprises.gouv.fr>



## Moderniser la transmission d'entreprise en France : une urgence pour l'emploi dans nos territoires

Ce rapport de la délégation sénatoriale aux entreprises propose six actions à mettre en place d'urgence pour simplifier, moderniser et sécuriser la transmission d'entreprise dans les territoires.

<https://www.senat.fr>



### Rapport d'activité de l'Agence du Numérique

Au sein de la DGE, l'Agence du Numérique a pour mission d'impulser et de soutenir des actions préparant la société française aux révolutions numériques. Elle pilote 3 politiques publiques complémentaires : l'initiative French Tech, le Plan France Très Haut Débit et le programme Société Numérique. Elle vient de mettre en ligne son rapport d'activité pour les années 2015-2016.

<http://agencedunumerique.gouv.fr>



### Bulletin de conjoncture industrielle - 4<sup>e</sup> trimestre 2016

La production manufacturière a augmenté de 0,7% au quatrième trimestre 2016. Le déficit manufacturier s'est réduit légèrement (-10,2 milliards d'euros après -11 milliards). Les exportations (+2,9%) ont progressé plus fortement que les importations (+2,0%). L'emploi total de l'industrie manufacturière a augmenté (+12 000 postes), porté par la croissance de l'intérim.

<http://www.entreprises.gouv.fr>



### Tableau de bord de l'emploi salarié - 4<sup>e</sup> trimestre 2016

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2016, la hausse de l'emploi total dans les secteurs concurrentiels non agricoles a continué d'augmenter (+69 600 salariés après +56 200 au 3<sup>e</sup> trimestre 2016 et +40 200 au 2<sup>e</sup> trimestre 2016). Cette accélération de l'emploi résulte principalement, comme au trimestre précédent, de celle de l'emploi intérimaire (+37 500 intérimaires après +28 700), mais également de celle de l'emploi direct (+32 100 salariés après +27 500). Sur un an, la croissance de l'emploi total dans les secteurs concurrentiels non agricoles reste particulièrement sensible (+214 000 postes après 210 600).

<http://www.entreprises.gouv.fr>



### Tableau de bord mensuel des services marchands - Résultats de décembre 2016

En décembre 2016, le chiffre d'affaires des services marchands non financiers fléchit légèrement (-0,2% après +1,5% en novembre). Certains secteurs sont en hausse à l'instar de celui des transports par eau, de l'architecture et ingénierie, du contrôle et analyses techniques, de l'activité des sièges sociaux et du conseil de gestion. Les activités contribuant le plus au recul du chiffre d'affaires sont les télécommunications (-5,1%), les activités immobilières (-2,0% après +5,6%) et l'édition (-3,9%).

<http://www.entreprises.gouv.fr>

